Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 077-257701748-20261015-DCS2026_49-DE

SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2026

Date de Convocation
15 juin 2026

Date d'Affichage
17 juin 2026

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	38
- Votants	40
- Représentés	02
- Absents	20

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence Monsieur Youssef LEBAN, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau », Mesdames, Messieurs :
Gérard GERIN, Jean-Jacques PIERRE, Franck JULLY, Youssef LEBAN, Marie-Dominique GUYENOT, Marie-Annick GERBE, Kévin ROUMY, Xavier COLAUTTI, Jean-Jacques BERNARD, Robert DEVAUX, Xavier RIBEIRO, Yoan HERVILLARD, Fabrice AUBERT, Mauricio DIAZ ORLICH, Julien POIREAU, Murielle PETIT, Sofiane REGUIG, Ertan BELEK, Christophe MARCHAND, Maurice TANGUY, Audrey POISSON, François MADELENAT, Sébastien JOMAT, José TOMAS, Farid BELABED, Pierre MARCUZZI, Ghislaine GIANNITRAPANI.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mesdames, Messieurs :
Magali GUEYDAN, Pascale PAILLAU, Aude VURCKE.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mesdames, Messieurs :
Charlie PREVOST, Didier MARCOIN.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne », Mesdames, Messieurs :
-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois », Mesdames, Messieurs :
Eric PEZET, Thierry MONDO, Sébastien VALOGNE, Philippe DE VREESE, Florence RONDEAU, Eric CARTIGNY.

Représentés, Mesdames, Messieurs :
Hannan ELKEBAILI représentée par Ghislaine GIANNITRAPANI, Yohann GALBIN représenté par Sébastien JOMAT.

Absents, Messieurs, Mesdames :
Samantha POLESE, Laurent YONNET, Patrice ROUX, Frédéric CAYE, Muriel PLANADE, Isabelle ROBBENS, Vincent ROCHER, Corinne SYLVESTRE, Dominique AQUILON, Aurélien CHIANESE, José PEREIRA, Isabelle SALINAS, Denis CHOLLET, Tristan GREILLOT, Gérard LEGRAND, Denys MARTIN, Philippe PERRIGOT, Cécile MASSON, Sylvain GIRARD, Richard KOLLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Ertan BELEK – Délégué titulaire du SIRMOTOM.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 077-257701748-20261015-DCS2026_49-DE

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Youssef LEBAN, Président du SIRMOTOM.

Monsieur Youssef LEBAN procède à l'appel nominal.

(Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer).

M. LEBAN : Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre présence.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 23 juin 2026 ;
- Approbation des procès-verbaux des séances du 27 février 2026, 06 mars 2026 et 12 mai 2026 ;
- Approbation du règlement intérieur du Conseil Syndical du SIRMOTOM ;
- Modification de la délibération DCS2026/30 relative aux délégations de l'assemblée au Président ;

FINANCES

- Approbation du règlement budgétaire financier ;
- Approbation du Compte financier Unique ;
- Approbation du rapport d'activité du SIRMOTOM – exercice 2025 ;

FONCTION PUBLIQUE

- Délibération portant modification des modalités d'indemnisation du Compte Epargne-Temps (C.E.T.) ;
- Autorisation donnée au Président à signer une convention pour la réalisation de prestations services entre le SIRMOTOM et la Communauté de Communes du Pays de Montereau ;

*****

- Affaires et questions diverses : présentation des commissions spécialisées pour délibération à la séance suivante ;

*****

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 23 JUIN 2026

M. LEBAN : Il convient de désigner un secrétaire de séance.
Monsieur Ertan BELEK est candidat.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 077-257701748-20261015-DCS2026_49-DE

Je mets aux voix la candidature de Monsieur BELEK au poste de secrétaire.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.
Monsieur Ertan BELEK est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 27 FÉVRIER 2026, 6 MARS 2026 ET 12 MAI 2026

M. LEBAN : Vous les avez reçus en pièce jointe.
Avez-vous des observations ou des questions ? (Non)
Je les mets aux voix :
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.
Ces procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL SYNDICAL DU SIRMOTOM

M. LEBAN : Vous l'avez reçu en pièce jointe.
Y a-t-il des observations ? (Non)
Je le mets aux voix :
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DCS2026/30 RELATIVE AUX DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT

M. LEBAN : Nous avons été interpellés par les agents de l'État pour une petite modification concernant l'article 14.
Il était stipulé *« de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions ».*
Il nous est demandé d'être plus précis et de modifier comme suit : *« de demander à tout organisme financeur, pour la réalisation d'un projet du SIRMOTOM, tant en fonctionnement qu'en investissement, l'attribution de subventions, quel que soit le montant.*
Le Président peut signer, le cas échéant, les conventions qui s'y rapportent ».

M. LEBAN : Y a-t-il des observations ou des questions ? (Non)
Je mets cette délibération aux voix :
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.
La modification de la délibération DCS2026/30 est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE FINANCIER

M. PEZET : Vous avez tous reçu le règlement budgétaire financier. Avez-vous des observations à faire ? Non.

M. LEBAN : Je mets aux voix :
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.
Il est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 077-257701748-20261015-DCS2026_49-DE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

M. LEBAN : Monsieur PEZET va exposer la délibération, puis je serai amené à quitter la salle en laissant notre Doyen d'âge procéder au vote.

M. PEZET : Vous avez reçu dans vos boîtes mail la délibération avec les différentes sections en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2025.

En synthèse :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	10 243 379,75 €
DÉPENSES	10 112 805,38 €
RÉSULTAT ANNÉE N	130 574,37 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1	263 299,60 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	**393 873,97 €**

Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	1 323 372,46 €
DÉPENSES	1 887 160,27 €
RÉSULTAT ANNÉE N	-563 787,81 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1	1 090 310,76 €
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	**526 522,95 €**

Des questions ?
Un délégué : Il semble qu'il y ait une différence d'affichage sur l'excédent d'investissement.

M. LEBAN : Nous allons vérifier.

M. PEZET : Sur la note de synthèse l'excédent d'investissement est présenté avec le solde des restes à réaliser. La présentation que je viens d'en faire détaille le résultat global de clôture, puis l'ajout des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Nous tombons sur un résultat cumulé après restes à réaliser de 978.161,52 €. Je reprends la lecture :

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	**920 396,92 €**
Restes à réaliser en dépenses	40 600, 40 €
Restes à réaliser en recettes	98 365,00 €
Résultat cumulé après RAR	**978 161,52 €**

C'est correct pour vous ?

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 077-257701748-20261015-DCS2026_49-DE

M. BERNARD : Pourriez-vous expliquer à l'assemblée ce qui a justifié 15 M€ de dépenses d'investissement sur l'année dernière ?

Mme VAUCOULEUR : Ce sont les travaux de la déchèterie.

M. LEBAN : Vous avez tous vu qu'il y a une nouvelle déchèterie, ce qui justifie la différence.

Une déléguée : A quoi correspond le déficit de - 563 787 € ?

Mme VAUCOULEUR : Ce sont les révisions de prix du marché.

M. LEBAN : Avez-vous d'autres questions ? Non.

Je cède la présidence de séance à Monsieur GÉRIN, qui va procéder au vote.

(Monsieur LEBAN quitte la salle)...

M. GÉRIN : Je mets aux voix le Compte Financier Unique 2025 :
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.
Le Compte Financier Unique est adopté à l'unanimité.

(Retour de Monsieur LEBAN dans la salle, qui reprend la présidence de séance)...

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIRMOTOM – EXERCICE 2025

M. PEZET : Il convient d'approuver le rapport d'activité du SIRMOTOM sur l'exercice 2025, au vu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant sur diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Vous avez eu ce rapport dans vos boîtes mail.

Avez-vous des observations à faire ?

Une déléguée : Est-ce bien le document que nous avions eu encore avant le rapport ? (Oui). J'avais formulé trois questions via la plateforme.

Mme VAUCOULEUR : Vous étiez sur des projections. Là, il ne s'agit pas d'une projection.

M. PEZET : Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce rapport.

M. LEBAN : Un nouvel exécutif est mis en place. Nous souhaitons mettre en place des Commissions de travail.
Je mets aux voix cette délibération, puis je vous expliquerai le travail envisagé par Commission.

Sur cette délibération, y a-t-il d'autres observations ? (Non).
Je la mets aux voix :
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 077-257701748-20261015-DCS2026_49-DE

FONCTION PUBLIQUE

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES MODALITES D'INDEMNISATION DU COMPTE EPARGNE-TEMPS (CET)

M. REGUIG : Chers collègues, pour être conforme au droit, il est important d'apporter une modification à la délibération du 27 juin 2025, qui concerne le Compte Epargne-Temps.
Il s'agit de l'article 4 sur les modalités d'utilisation du CET.
Il convient d'ajouter la phrase suivante : *« Leur indemnisation dans la limite de 10 jours par an.*

M. LEBAN : Y a-t-il des observations ?

Un délégué : Jusqu'à présent, combien de jours y avait-il ?

M. LEBAN : Il n'y en avait pas. Nous avons justement fixé cette limite à 10 jours puisqu'il n'y en avait pas.

Un délégué : C'est pour se mettre en conformité avec le domaine du légal.

M. LEBAN : Si, c'est pour mettre de la cohérence. La réglementation fait en sorte qu'il n'y ait pas.

D'autres observations ? (Non).
Je la mets aux voix :
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.
Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LE SIRMOTOM ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

M. REGUIG : Pour faire suite au départ de l'agent en charge des Ressources humaines, le SIRMOTOM et la Communauté de Communes du Pays de Montereau ont proposé de conclure une convention de prestations de services en matière de Ressources humaines.
Cette convention a pour objectif la bonne organisation des services et l'optimisation des ressources publiques et de permettre à la CCPM de mettre à disposition ses compétences, ses services et ses moyens au profit du SIRMOTOM.

La CCPM agira en qualité de prestataire selon les modalités prévues dans la convention, et à ce titre, le SIRMOTOM versera en contrepartie à la CCPM une rémunération calculée sur la base d'un budget prévisionnel équivalent à 0,5 ETP.

M. LEBAN : Y a-t-il des observations ou des questions ?

Un délégué : Il y avait un ETP plein. Nous allons être facturés de 0,5 ETP. Nous sommes gagnants.

M. REGUIG : On peut remercier le Président pour la négociation avec la CCPM !

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 077-257701748-20261015-DCS2026_49-DE

Le même délégué : En revanche, une mention me gêne un peu e[illegible] nous éclairer : *« le recrutement d'un gestionnaire RH supplémentaire s'avère nécessaire »* et plus loin il est écrit : *« (…) sous réserve d'un effectif suffisant au sein de la RH dans la partie exécution »*.

Il y a un moment où on risque de se retrouver sans service.

M. LEBAN Non. Aujourd'hui, la Communauté de communes a 2,5 ETP. Elle n'est pas en capacité aujourd'hui de prendre notre prestation. Dans le cadre de cette convention, elle n'entrera en vigueur qu'au moment où elle aura recruté une personne pour pouvoir subvenir à nos besoins. C'est déjà dans les tuyaux. C'est pourquoi nous avons voulu être précis. Aujourd'hui, elle n'est pas en capacité. Dès qu'elle le sera, la convention sera applicable.

Un délégué : Le devis est-il sur la même base ?

M. LEBAN : Oui, c'est sur la même base de personnel du syndicat. Si vous avez bien lu la convention, c'est évolutif dans un sens ou dans l'autre en fonction de l'évolution du nombre de salariés du syndicat.

Un délégué : De quelle Catégorie s'agit-il ? Est-ce un agent de Catégorie A ?

M. LEBAN : Nous ne recrutons pas. C'est le service de la Communauté de communes qui le fait. À lui de mettre le profil qu'il souhaite. Nous sommes sur le même logiciel. Nous serons tout de suite opérationnels avec la Communauté de communes sur ce fonctionnement.

Un délégué : Première question : le délai de recrutement.
Deuxième question : Si la masse salariale augmente, est-ce que cela va augmenter également pour le SIRMOTOM ?

M. LEBAN : Pour la convention, c'est par rapport à un nombre de salariés. Donc si cela évolue, cela peut augmenter et si cela baisse, cela peut diminuer.
Concernant le délai de recrutement, aujourd'hui nous avons en interne une solution transitoire en attendant qu'ils recrutent une personne.

Un délégué : Quelle est la solution transitoire ?

M. LEBAN : Une personne qui est en capacité de le faire !

D'autres questions ? Non.
Je mets aux voix :
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.

****

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 077-257701748-20261015-DCS2026_49-DE

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. LEBAN : Je vous propose de créer des Commissions de travail pour réfléchir et avancer sur les sujets. Comme vous le savez, il y a cinq Vice-Présidents. Chacun d'entre eux a une délégation. À l'issue de notre Conseil, je laisserai la feuille sur la table et vous pourrez vous inscrire dans les Commissions auxquelles vous souhaitez vous associer pour venir travailler, réfléchir et proposer d'avancer sur nos projets.

Nous passerons une délibération au prochain Conseil pour indiquer des membres dans chaque Commission et permettre à chaque Vice-Président de commencer à organiser les réunions de travail et de vous convier à ces Commissions pour avancer sur les projets et savoir sur quoi nous devons investir et quelles sont les directions à donner à notre Syndicat pour l'améliorer.

- **La première Commission**, présidée par Julien POIREAU, concerne l'Exploitation, la collecte des encombrants, la lutte contre les dépôts sauvages et aux déchèteries dont les mini-déchèteries.
- **La deuxième Commission**, présidée par Éric PEZET, concerne le Budget, les finances et le marché public.
- **La troisième Commission**, présidée par Sofiane REGUIG, concerne l'administration générale, les Ressources humaines et le suivi de l'Unité de Valorisation Energétique.
- **La quatrième Commission**, présidée par Didier MARCOIN, concerne la Communication, la sensibilisation et la relation avec les communes et les usagers.
- **La cinquième Commission**, présidée par Audrey POISSON, concerne la Prévention, la collecte des déchets, le tri, les biodéchets, le réemploi et l'économie circulaire.

Je laisse ce document à l'entrée sur la table, pour que vous puissiez relire les différentes délégations et pouvoir vous inscrire afin d'avancer positivement sur les projets et se donner des priorités.

Y a-t-il des questions ou observations sur cette méthode de travail ? Il s'agit de créer des groupes où chacun, selon ses appétences ou ses envies, pourra faire part de son expérience et expertise et nous aider à avancer sur les sujets.

Une déléguée : Comment cela se passera-t-il ? Y aura-t-il beaucoup de Commissions ?

M. LEBAN : Elles seront en conséquence de ce que vous souhaiterez y faire.
Aujourd'hui, on est dans une situation où on peut être amené à se concerter régulièrement pour avancer et se donner des orientations pour pouvoir travailler. Après, ce seront des cadences plus souples. Là, nous arrivons à la période estivale, nous commencerons donc en septembre. La fréquence sera tributaire de chaque Vice-Président et de l'impact et de la motivation de chacun d'entre vous à s'impliquer, à s'associer au travail.

Une déléguée : Connaissez-vous la date de la prochaine réunion de Conseil syndical durant laquelle les Commissions seront validées ?

M. LEBAN : Non. Nous allons vous donner un calendrier à l'année, afin que tout un chacun puisse anticiper. Nous allons essayer de jongler avec les Communautés de communes qui organisent leurs Conseils et avec les autres dates de réunions. Nous allons fixer quatre dates sur l'année et les Commissions seront complémentaires aux Conseils syndicaux.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 077-257701748-20261015-DCS2026_49-DE

Une déléguée : Les Commissions auront un simple rôle consultatif ?

M. LEBAN : Oui. Un rôle d'expertise.

Un délégué : Avez-vous déjà une ligne directive de ce que vous voulez faire dans ces Commissions ?

M. LEBAN : Même si nous en avons, l'objectif est de se concerter et de travailler avec vous. L'idée est de voir quels sont vos retours et de donner des priorités aux projets. L'objectif de ces Commissions est la concertation et un travail collectif.

M. POIREAU : Nous prenons connaissance progressivement des sujets qui nous ont été confiés. Ce sera à chaque Vice-Président d'établir une liste des sujets que nous avons pu rencontrer jusqu'à présent. Ensemble, nous nous mettrons d'accord durant les Commissions sur les sujets que nous voulons porter et ceux à traiter en priorité.

M. LEBAN : Avez-vous d'autres questions avant de conclure ?

Je renouvelle mes remerciements et vous dis à bientôt.

La séance est levée à 18 h 58.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Ertan BELEK
Délégué titulaire du SIRMOTOM

Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Youssef LEBAN

SYNDICAT DE LA RÉGION DE MONTEREAU
SIRMOTOM
Département des Grands Aménagements
22, rue de la Grande Haie - 77130 MONTEREAU